

**Académie d'architecture
Résidence à la Cité internationale des arts
Appel à candidatures pour 2027**

L'Académie d'architecture offre à des professionnels et des chercheurs de tous les pays, particulièrement des profils émergents, la possibilité d'effectuer une résidence à la Cité internationale des arts, située dans le cœur historique de Paris. Ce programme a pour but de les aider dans leur carrière et de créer des liens avec eux, en leur permettant de développer un projet personnel.

L'Académie d'architecture est une association reconnue d'utilité publique rassemblant environ 350 membres : architectes éminents et personnalités contribuant au rayonnement de l'architecture en France ou dans le monde. Elle est l'héritière de la Société centrale des architectes fondée en 1840. Son rôle est la promotion de la qualité de l'architecture, de l'aménagement de l'espace, l'encouragement de leur enseignement et de la recherche, la préservation de la mémoire de l'architecture et sa diffusion culturelle.

La Cité internationale des arts est la plus grande résidence artistique au monde. Depuis 1965, elle rassemble simultanément au cœur de Paris plus de 300 artistes, de toutes origines et de toutes générations, et leur permet de mettre en œuvre un projet de création ou de recherche dans toutes les disciplines.

Elle permet à des artistes de travailler dans un environnement favorable à la création, ouvert aux rencontres avec des professionnels du milieu culturel. Les résidents bénéficient d'un accompagnement sur mesure de la part de l'équipe de la Cité internationale des arts.

<http://academie-architecture.fr/>

www.citeinternationaledesarts.fr

Qui peut poser sa candidature ?

Les professionnels et les chercheurs de tous les pays dans les domaines de l'architecture, l'urbanisme, le patrimoine, ainsi que les arts plastiques et l'histoire liés à ces sujets, ayant une bonne maîtrise du français ou de l'anglais.

Les ateliers-logements pour lesquels l'Académie d'architecture est souscripteur

L'Académie d'architecture est un partenaire historique de la Cité internationale des arts et un organisme souscripteur pour cinq ateliers-logements sur le site du Marais, au 18 rue de l'Hôtel de Ville à Paris.

Pour une superficie allant de 20 à 40 m², les prestations mensuelles, à la charge du résident, varient de 541€ à 565€ hors suppléments mensuels, selon la surface et la durée de séjour. Un dépôt de garantie égal à un mois de prestations mensuelles est à verser à l'avance par les résidents. Il est possible d'accueillir un couple avec un enfant de moins de 11 ans. Une prestation supplémentaire est demandée pour le séjour d'une deuxième personne (accompagnateur ou visiteur) ou d'un enfant. Les prestations sont à verser à la Cité internationale des arts.

Calendrier

Durée de séjour : de 3 à 12 mois, entre janvier et décembre 2027

Date limite pour la réception des dossiers par l'Académie : le 14 juin 2026

Modalités

Les dossiers devront être envoyés en format numérique à acadarch@wanadoo.fr et mireille.grubert@free.fr au plus tard à la date limite indiquée ci-dessus.

Les dossiers seront sélectionnés par l'Académie d'architecture, et transmis à la Cité internationale des arts. Ils comporteront les pièces suivantes :

- une lettre de motivation,
- le projet mené pendant la résidence,
- un portrait photo,
- un CV indiquant l'âge et la nationalité,
- un dossier d'œuvres et/ou des liens vers un site-web où le travail peut être visualisé,
- lettre(s) de recommandation.
- Vous indiquerez comment vous avez eu connaissance de ce programme ainsi que la durée et les dates souhaitées.

Les critères retenus pour la sélection seront notamment :

- les liens spécifiques du projet avec l'architecture, l'urbanisme et le patrimoine,
- la spécificité du projet en France, et plus particulièrement le lien du projet avec Paris.
- les modes de valorisation de l'Académie d'architecture en France et à l'étranger.
- la pertinence de résider à la Cité internationale des arts pour le développement du projet.

Avantages liés à la résidence

Les résidents pourront participer et contribuer à la vie des deux institutions partenaires que sont l'Académie d'architecture et la Cité internationale des arts.

Ils bénéficient d'un accompagnement, de temps de rencontres et de mise en réseau organisés par les partenaires du programme de résidences.

A l'Académie d'architecture

Les résidents retenus par l'Académie d'architecture seront invités à participer aux activités publiques de l'Académie (conférences, tables-rondes, expositions, etc.). Il pourra leur être proposé d'y donner des conférences ou de contribuer à des expositions.

Ils ont accès sur demande aux archives de l'Académie, dont l'exceptionnelle richesse a été reconnue par leur classement au titre des Archives nationales de France.

Ils pourront bénéficier s'ils le souhaitent d'un correspondant-référent parmi les membres de l'Académie d'architecture.

A la Cité internationale des arts

Les résidences à la Cité internationale des arts revêtent un caractère unique en raison de la communauté d'artistes, aux horizons et aux pratiques variés, vivant et travaillant dans un même site, au cœur de Paris. Durant la résidence, les artistes bénéficient d'une offre d'accompagnement, de visites, de rendez-vous, ainsi que d'une programmation artistique et culturelle variée (ateliers-ouverts hebdomadaires, expositions, conférences...)

La prestation mensuelle demandée comprend l'offre artistique et culturelle, l'accompagnement mais aussi l'atelier-logement. Tous les résidents de la Cité internationale des arts ont accès au Wi-Fi et se voient remettre la « carte Cité », qui leur permet d'accéder à de nombreux lieux culturels parisiens gratuitement ou à tarifs préférentiels.